



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-07-2026 /

Dossier complet le : 24-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021476/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un ensemble résidentiel de 46 logements - Rue de La Charmeuse a BAVILLIERS (90)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

IMHOTEP

Raison sociale

IMHOTEP

N° SIRET

53159836500017

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

ERHARD

☒ Monsieur

Prénom(s)

Denis

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Creation d'un ensemble de 46 logements desservis par une voirie interne nouvellement creee sur le site. L'operation est constituee comme suit: - 2 batiment d'habitation collective de 19 logements chacun. Les batiments sont composees en sous-sol + RDC + R+1 + Attique. Toiture terrasse, bardage bois en attique et en fond de balcon, facade rideau et facades enduites selon le nuancier du territoire de Belfort. Gamme des verts V-02 pour le batiment A, gamme des ocres/beiges O-01 pour le batiment B. - 8 maisons en bandes repartis en deux fois 3 maisons en bande et une fois 2 maisons en bande. Bardage bois et enduit teinte beige clair. En complement, 3 annexes sont creees, deux locaux ordures menageres implantes a proximite de la Rue de La Charmeuse, et un local velos au centre du site. Tous les trois sont traites en bardage bois et toiture vegetalisee.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de repondre aux besoins en logements de la commune de Bavilliers en creant un ensemble residentiel integre a son environnement. Le terrain s'inscrit dans un environnement plus large deja urbanise compose principalement d'espaces residentiels (maisons individuelles et batiments d'habitation collective). Le projet vient s'insérer dans la continuité de l'urbanisation existante et ne genere donc pas de phenomene d'etalemt urbain. La conception du projet vise a favoriser un cadre de vie de qualite en accordant une place preponderante aux espaces vegetalises et paysagers. L'aménagement a ainsi ete pense pour limiter l'impermeabilisation des sols et reduire l'emprise des surfaces circulees au profit de la nature en ville, de la biodiversite et du confort des futurs habitants. Le projet s'inscrit dans une demarche de valorisation du paysage et de renforcement de la trame vegetale du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra les opérations de préparation du terrain, les terrassements, la viabilisation du site, la construction des logements et l'aménagement des espaces extérieurs. A noter que la voirie de desserte en enrobée sur toute la partie Nord du site est déjà existante (cf. plan en annexe). Un défrichement limité aux emprises strictement nécessaires à la réalisation du projet sera également effectué préalablement aux travaux. Ce défrichement aura lieu au niveau des zones suivantes : - Voirie en enrobé + stationnement perméable + cheminement piéton en béton désactivé + rampe d'accès au garage en sous-sol : 2 643 m² - Batiments: 2 439 m² - Jardins privatifs + terrasse bois : 4 223 m² Les zones de jardins privatifs représentent 4 108 m² et seront traitées en prairie fleuries et gazon. Les arbres présents dans ces zones seront conservés dans la mesure du possible lors de la construction. Le défrichement est prévu pour le mois d'octobre afin de respecter les périodes de nidification des oiseaux, après obtention des autorisations administratives nécessaires (autorisation de défrichement, PC). Les boisements concernés correspondent principalement à des formations boisées ordinaires, insérées dans un contexte urbanisé. Le site ne constitue pas un réservoir de biodiversité identifié par le Schéma Régional de Coherence Ecologique (SRCE) de Franche-Comté et n'est pas concerné par un corridor écologique. Le chantier sera conduit dans le respect de la réglementation en vigueur, avec la mise en place de mesures visant à limiter les nuisances temporaires (bruit, poussières, circulation des engins) et à prévenir tout risque de pollution du milieu naturel.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le projet accueillera 46 logements répartis entre deux bâtiments collectifs de 19 logements chacun et un ensemble de 8 maisons en bande, soit un total de 46 logements. Les espaces verts conservés et créés participeront à l'intégration paysagère de l'opération, au maintien d'un cadre de vie de qualité et à la gestion durable des eaux pluviales. L'exploitation du site ne générera pas d'activité particulière susceptible de présenter des nuisances significatives, hormis les déplacements usuels des résidents et visiteurs liés à l'usage d'un ensemble d'habitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à : - une procédure de permis de construire ; - une demande d'autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface defranchise Emprise au sol créée Surface de plancher Places de stationnement	(0,9, ha) (2 968, m2) (4070, m2) (108 (dont 54 places de stationnements aériens), nombre)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site du projet se situe en zone UBe du PLU de Bavilliers, secteur réserve à l'accueil d'équipements publics, mais dans lequel des opérations d'habitat compatibles avec le caractère du secteur sont admises.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site du projet est situé en dehors de toute zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Les ZNIEFF les plus proches sont les ZNIEFF de type I "PELOUSES ET PRAIRIES DU CHATEAU" n°430020338 et "PELOUSE SECHE AU SUD DU BOSMONT" n°430220021 à respectivement 2 km au Nord-Est et 2.8 km au Sud-Est. Cf. Annexes
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas couvert par un PPBE. Toutefois, selon la carte stratégique du bruit des routes nationales, départementales et communales du Territoire de Belfort, il est situé dans la bande affectée par le bruit de part et d'autre de la rue de la Charmeuse, sur une largeur de 100 m. Au sein de cette zone, les nouvelles constructions à usage d'habitation doivent respecter des prescriptions
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site du projet est situé dans le périmètre de protection des abords de l'église Sainte Jeanne d'Arc, au titre de la réglementation relative aux monuments historiques. Cf. Annexes.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Absence de PPRN et de PPRT. La commune de Bavilliers est concernée par l'atlas des zones inondables du bassin de la Douce, mais le site du projet est situé en dehors des zones inondables connues.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Le site est situé en dehors des zonages à risques du PPRI de la Savoureuse. Cf. Annexes
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site répertorié dans les bases de données BASIAS, BASOL ou SIS n'est recensé au droit du site d'étude. Le seul site CASIAS identifié à proximité correspond à l'établissement "S.A. CERP Rhin Rhone (Confraternelle d'Exploitation et de Répartition Pharmaceutique Rhin Rhone Méditerranée)". Celui-ci est localisé en périphérie du site du projet, mais en dehors de son emprise.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site du projet est situe en dehors de tout site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont la ZSC " Etangs et Valleees du Territoire de Belfort " n°FR4301350 et la ZPS "Etangs et vallees du Territoire de Belfort" n°FR4312019 a 8,7 km au Sud-Est. Cf. Annexes
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Il apparait a ce stade que le projet sera a l'equilibre au regard de ses deblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les apports en materiaux extérieurs ne visent pas a remblayer le terrain dans le cadre d'un deficit de matériaux, mais sont necessaires pour assurer les caracteristiques mecaniques relatives aux couches de
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet nécessite le défrichement d'environ 0,9 ha de surfaces boisées, ce qui représente près de la moitié de l'emprise totale du site de projet. Cette intervention est limitée aux secteurs destinés à accueillir les aménagements prévus et s'inscrit dans le cadre de la valorisation du foncier. Les zones de jardins privatifs représentent 4 108 m ² et seront traitées en prairie fleurie et gazon. Les arbres présents dans ces zones
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est éloigné des sites Natura 2000 de près de 9 km. Au regard de cet éloignement, le site de projet n'est pas connecté à ces sites et le projet n'induirait donc pas d'incidences sur les sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) les plus proches.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La réalisation du projet implique le défrichement d'environ 0,9 ha de boisements, soit un ratio d'environ un pour deux à l'échelle du site de projet. Les zones de jardins privatifs représentent 4 108 m ² et seront traitées en prairie fleurie et gazon. Les arbres présents dans ces zones seront conservés dans la mesure du possible lors de la construction.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site n'est concerné par aucun PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site n'est concerné par aucun PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les seuls déplacements attendus sont les déplacements usuels des résidents et des visiteurs, liés à l'usage de l'ensemble d'habitation. Ce trafic restera limité et ne sera pas de nature à impacter les voies de circulation locales.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les nuisances sonores potentielles sont liées à la phase chantier. Elles seront de faible ampleur et auront lieu en période diurne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les activités liées à l'ensemble d'habitation ne seront pas à l'origine de nuisances sonores particulières.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Un éclairage minimum des voiries sera assuré sur le site la nuit. Cet éclairage sera limité au minimum nécessaire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmosphériques seront très faibles et limités à ceux des véhicules des résidents et visiteurs se rendant sur site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet engendrera le rejet d'eaux usées de nature sanitaire et domestique (WC, douches, éviers) issus des logements nouvellement construits et d'eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Eaux vannes et eaux usées raccordées sur regard collecteur existant rue de La Charmeuse. Eaux pluviales infiltrées sur la parcelle après passage à travers un séparateur d'hydrocarbures

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets générés par le projet seront exclusivement des déchets ménagers issus des activités domestiques des résidents (papier, carton, plastiques, métaux, verre et biodéchets). Ces déchets feront l'objet d'un tri à la source et seront collectés dans les deux locaux dédiés au stockage des ordures ménagères, implantés à proximité de la rue de la Charmeuse.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet sera conçu dans le respect des prescriptions et recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), le site étant situé dans le périmètre de protection des abords de l'église Sainte Jeanne d'Arc. Les matériaux et teintes retenus ont été définis dans un objectif d'intégration paysagère et patrimoniale, avec une dominante de verts pour le bâtiment A, d'ocres pour le bâtiment B, et de beige clair pour les maisons. Ces choix
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet transformera une forêt privée en un ensemble de logements comprenant 2 bâtiments d'habitation collective et 8 maisons individuelles. La forêt ne faisait pas l'objet d'une exploitation sylvicole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement : - Limitation du défrichement aux emprises strictement nécessaires ; - Conservation des arbres périphériques ; - Maintien des sujets présentant un intérêt paysager en particulier dans les zones de jardins privés. Mesures de réduction : - Réalisation des travaux de défrichement entre le 1er septembre et la fin du mois de février afin d'éviter la période de nidification des oiseaux (début du défrichement prévu à ce stade à partir de début octobre) ; - Limitation des emprises chantier ; - Balisage des arbres conservés.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des critères de l'examen au cas par cas tels qu'ils sont détaillés à l'Annexe de l'article R. 122-3-1 du Code de l'environnement, le projet n'apparaît pas susceptible d'engendrer des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine justifiant la réalisation d'une évaluation environnementale. En particulier, on rappelle que : - Le projet s'inscrit dans un secteur urbanisé classé en zone UBe du PLU de Bavilliers. - Il est situé en dehors de tout site Natura 2000, ZNIEFF, zone humide identifiée, site pollué, PPRT ou zone inondable connue. - Le défrichement nécessaire à la réalisation du projet est limité aux emprises strictement nécessaires et s'accompagne du maintien d'une part significative d'espaces végétalisés, de la conservation de certains arbres existants et de la création d'aménagements paysagers

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom HAUSMANN

Prénom Emilie

Qualité du signataire Ingenieure d'etudes Environnement et Risques industriels

À Illkirch

Fait le 24-07-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)